



Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

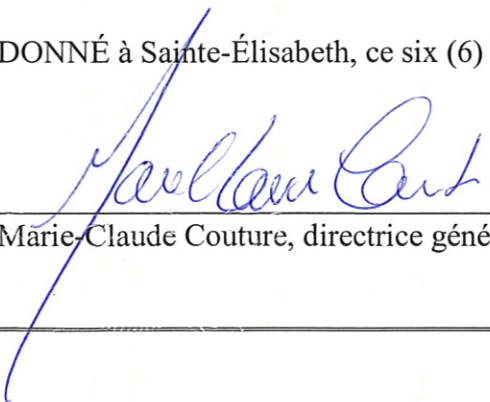
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, à une séance ordinaire tenue le cinq (5) février deux mille dix-huit (2018), au 2270 rue Principale, Sainte-Élisabeth, a adopté le règlement numéro 474-2018, abrogeant les règlements 474-2013 et 474-2-2016, comme suit :

**RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTÉ-ÉLISABETH ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 474-1-
2013 ET 474-2-2016**

- Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- Le règlement peut être consulté au bureau municipal selon les heures d'ouverture de la Municipalité de Sainte-Élisabeth et sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce six (6) février (2018).

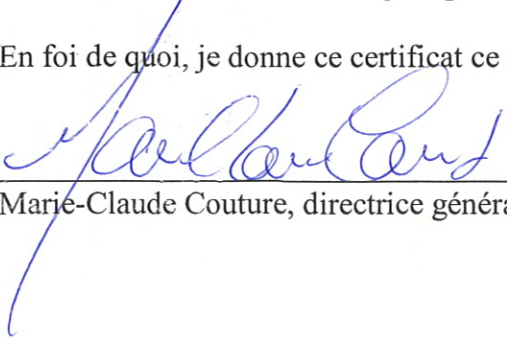


Marie-Claude Couture, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Couture, directrice générale de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 février 2018, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 février 2018.



Marie-Claude Couture, directrice générale